



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

La préfète

Moulins, le 06 NOV. 2019

Circulaire n° 54/2019

La préfète de l'Allier

à

Mesdames et messieurs les maires  
du département de l'Allier  
En communication aux sous-préfètes  
de Montluçon et Vichy

**Objet :** pavoisement des édifices publics à l'occasion de la commémoration de la victoire et de la paix le 11 novembre, jour de l'anniversaire de l'Armistice de 1918 et hommage à tous les morts pour la France.

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'occasion du 101<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales du dimanche 10 novembre au mardi 12 novembre 2019.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Marie-Françoise LECAILLON